

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 28 septembre 2009, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-190**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Défilé de Noël sur la Plaza Saint-Hubert** » qui aura lieu le 28 novembre 2009, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon, sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André et dans le parc Hector-Prud'homme, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-191**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, relative à l'événement « **Défilé de Noël sur la Plaza Saint-Hubert** » qui aura lieu le 28 novembre 2009, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon, sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André et dans le parc Hector-Prud'homme, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-192**, permettant la fermeture de certaines rues désignées dans l'arrondissement, relative à l'événement « **Défilé de Noël sur la Plaza Saint-Hubert** » qui aura lieu le 28 novembre 2009, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 novembre 2009

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement